006-210600235-20230412-2023\_90-DE Reçu le 14/04/2023



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers:

en exercice 19 présents 16 votants 18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 mars 2023

DELIBERATION N° 36/2023 PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

#### OBJET:

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à une démission ABSENTS: Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR: Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur: Sébastien OLHARAN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L.270,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu le courrier de Madame Geneviève IDDA en date du 8 mars 2023 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Vu le courrier de Monsieur le Maire de BREIL SUR ROYA en date du 21 mars 2023 informant Monsieur le Préfet de la démission de Madame IDDA Geneviève,

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

006-210600235-20230412-2023\_90-DE Reçu le 14/04/2023

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes de cette démission, qui en a pris acte le 22 mars 2023,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Monsieur Jean-Louis TAYLOR est le candidat suivant de la liste « Un nouveau souffle pour Breil sur Roya », celui-ci est désigné pour remplacer Madame Geneviève IDDA Conseillère Municipale,

## Le Conseil Municipal prend Acte:

- De l'installation de Monsieur Jean-Louis TAYLOR en qualité de Conseiller Municipal,
- De la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

ébastien OLHARAN

e Maire

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Délibération rendue exécutoire par publication

et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN

006-210600235-20230412-2023\_90-DE Reçu le 14/04/2023

# ÉTARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE: BREIL SUR ROYA

Communes de 1 000 habitants et plus

ARRONDISSEMENT: NICE

Effectif légal du conseil municipal :

19

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	suffrages obtenus par la liste (er chiffres)
Maire	М	OLHARAN Sébastien	1/8/93	15/03/2020	749
Premier adjointe	ММЕ	ROSSI Audrey	7/2/82	15/03/2020	
2éme adjoint	М	GIORDAN Daniel	22/10/50	15/03/2020	749
3éme adjointe	мме	ALLAVENA Marie-Louise	14/1/55	15/03/2020	749
4émé adjoint	М	GUIDO Thierry	18/6/85	11991	749
5éme adjointe	мме	WALKOWIAK Marylene	30/3/65	15/03/2020	749
conseiller municipal	М	WOLFERS Herbert	10/11/45	15/03/2020	749
conseiller municipal	М	FRECOURT Francis		15/03/2020	749
conseiller municipal		REY Paul	26/1/53	15/03/2020	749
conseillère municipale	MME	SAUVE Isabelle	5/4/57	15/03/2020	749
conseiller municipal		LEFEBVRE Renaud		15/03/2020	749
conseillère municipale		BENOUAHAB Colette		15/03/2020	749
conseillère municipale	10 NOTE 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	BOETTI Karine		15/03/2020	749
conseiller municipal		BOUERI Jérôme	9/12/70	15/03/2020	749
conseillère municipale		The Control of the Co	5/9/74	5/03/2020	749
conseiller municipal		SONNET Julia	3/5/82	5/03/2020	749
conseiller municipal		AYLOR Jean-Louis	10/11/60	1/04/2023	749
	11	PERT André	20/5/48 1	5/03/2020	385
		RAUN Michel	12/2/50 1	5/03/2020	385
conseillère municipale	MMA G	ASTALDI Danielle	30/8/54	5/03/2020	385

Cachet de la mairie

Certifié par le maire, le 01 AVRIL 2023

(1) Préciser, maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

006-210600235-20230412-2023\_90-DE Reçu le 14/04/2023